

PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes située à Épinac, déposé la SAS Centrale Photovoltaïque d'Épinac – Chez EDF EN France – 100 Esplanade du Général de Gaulle – Cœur Défense – Tour B – 92932 Paris La Défense Cedex.

La demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes (installation de 7336 modules photovoltaïques pour une puissance totale de 2,8 Mwc avec postes de transformation et de livraison), sur un site de 3,60 hectares, correspondant à une friche industrielle (anciennement annexe d'un puits d'extraction de houille), située sur le territoire de la commune d'Épinac, aux lieux-dits « La Gare », « Le Petit Pré » et déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque d'Épinac – chez EDF EN France – 100 Esplanade du Général de Gaulle – Cœur Défense – Tour B – 92932 Paris La Défense Cedex est soumise à enquête publique.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Madame Laure De Vriendt – laure.devriendt@edf-en.com – tél. : 01.40.90.28.10.

L'enquête publique préalable à la décision du Préfet de Saône-et-Loire sur la demande de permis de construire se déroulera en mairie d'Épinac du 5 février 2019 au 7 mars 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

M. Daniel Longin, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné par M. le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les :

- vendredi 8 février 2019 de 13h30 à 16h30, en mairie
- mercredi 20 février 2019 de 9h00 à 12h00, en mairie
- samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00, à la maison syndicale – 34 rue Jean Jaurès,
- jeudi 7 mars 2019 de 13h30 à 16h30, en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de construction pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, à l'intention du commissaire enquêteur.

Le dossier sera par ailleurs mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la Préfecture de Saône-et-Loire (<http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – rubrique « actualités », puis « avis et consultation du public » où il pourra être consulté.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : ddt-uat-iadsfm@saone-et-loire.gouv.fr

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie d'Épinac et en préfecture de Saône-et-Loire ainsi que sur le site Internet de la préfecture.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra une décision sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord du permis de construire, assorti le cas échéant, de prescriptions spécifiques ou refus du permis de construire.